Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260219-2026_004-DE

LOCQUIREC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-004 **Publiée le :**

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 13 février 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Nicolas TANGUY, Françoise HAMEURY, Thierry MERRAND, Françoise CABIOCH-LE GALL, Philippe POHAREC, Manine LE GOFF, Françoise LE MITOUARD, , Joëlle OLLIVIER BAILLARGEAT, Bruno CASAS

Etaient absents :	Estelle FORGET	Pouvoir à	Françoise LE MITOUARD
	Yann BRIAND	Pouvoir à	Gwenolé GUYOMARC'H
	Efflam MAHE	Pouvoir à	Nicolas TANGUY

Secrétaire de séance : Françoise LE MITOUARD

Objet – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget DEVELOPPEMENT

En raison d'un dysfonctionnement au niveau national de l'application HELIOS, dû à un incident matériel affectant tous les serveurs de stockage, les comptes financiers uniques, qui regroupent les comptes administratifs et les comptes de gestion ne peuvent pas être votés. Il conviendra de les soumettre au vote du Conseil Municipal ultérieurement.

De même pour les affectations de résultats ; il convient donc de reprendre les résultats **avant l'arrêté du Compte Financier Unique de manière provisoire**. A noter que la reprise anticipée doit être jsutifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel validé par le comptable public et jointe à la délibération

Le conseil municipal doit délibérer sur **l'affectation provisoire** du résultat de la section de fonctionnement, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, à l'article 1068, pour assurer le financement de la section de fonctionnement.
La commission des finances élargie réunie le 5 février propose les affectations provisoires suivantes :

Les comptes de l'exercice laissent apparaître :
- un déficit de fonctionnement de : 506.70 €uros
- un excédent de fonctionnement reporté de : 0,00 €uros
- un excédent de fonctionnement à reporter de : 506.70 €uros

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260219-2026_004-DE

Il est proposé l'affectation de la somme de - 506.70 €uros à l'article 002, en section de fonctionnement, du Budget Primitif 2026

Avis favorable à l'unanimité de Commission des Finances élargie.

Entendu l'exposé du maire,

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026 DEVELOPPELENT, tels que présentés ci-dessus,

APPROUVE la proposition d'affectation de résultat de l'exercice 2025 sus-indiquée.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

La secrétaire,

Françoise LE MITOUARD

Le Maire,

Gwenole GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIREC
29241